

ABONNEMENT.
Sommaire :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 32 ;
 A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Octobre 1879.

Chronique générale.

Depuis la nouvelle phase dans laquelle est entrée la question de l'amnistie plénière, M. de Freycinet s'est dispensé, paraît-il, d'assister au conseil des ministres, pour raison de santé.

On attribue cette abstention au projet, élaboré par M. Gambetta, de constituer un nouveau ministère, expurgé des éléments du centre gauche, avec son ancien chef d'état-major de 1870, pour ministre de la guerre et président du conseil.

Ces rumeurs confirment le bruit qui a déjà couru de l'intention bien arrêtée et le fébrile désir du chef des gauches de prendre en main le gouvernail du pouvoir.

Si nous en croyons la *Lanterne*, M. Andrieux tirerait actuellement ses plans, afin de prendre la place de M. Lepère.

Les radicaux se proposent de déposer à la session prochaine un projet de loi pour la liberté complète de réunion. Un contre-projet serait préparé par des membres de la gauche et aurait pour but, au contraire, d'augmenter les garanties insuffisantes de la loi de 1868.

M. Gambetta est rentré à Paris. On prétend que son retour doit nous valoir une complète lumière sur la politique intérieure. Nous verrons, en tout cas, l'attitude que prendra le journal *« du maître »*, dont l'absence ne pourra être invoquée pour réserver sa responsabilité.

Nos gouvernants et leurs agents seraient, dit-on, restés rêveurs devant les chiffres de certaines souscriptions pour les amnisties. On ne s'explique pas clairement cette affluence de dons provenant de soi-disant anonymes, et l'on se demande si l'argent étranger ne jouerait pas là-dedans un certain rôle, aussi bien que dans les collectes pour l'entretien des grèves.

Les mesures déjà prises par le ministère contre les maires légitimistes, sont blâmées sur toute la ligne. Chacun critique vertement cette mesure au moment où l'on a le plus grand besoin de toutes les forces conservatrices.

Au sujet de cette hécatombe de maires royalistes, M. Paul de Cassagnac écrit dans le *Pays* :

« On épargne les rouges, dont on a peur, et on tape sur les blancs. »

C'est de la folie pure. Cette rigueur montrée contre le comte de Chambord et ses amis, quand nous sommes à la veille des représailles communistes, est le chef-d'œuvre d'un ministère qui a positivement perdu la tête, et qui, se trouvant attaqué à gauche, ne sait plus ce qu'il fait et se défend à droite.

Nous lisons dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« La Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Italie viennent de se mettre d'accord pour la création, à Paris, d'une police spéciale qui, dit le *Pays*, les renseignera sur les agissements des socialistes et les progrès de leur affiliation avec les révolutionnaires de l'étranger. »

Si l'Espagne n'est pas de cette entente, ce n'est pas faute de bonne volonté, mais d'argent. Les frais de cette organisation établie sur les plus larges bases sont, dit-on, considérables.

Lord Salisbury a eu avec l'amiral Pothuau un long entretien dans lequel il a déclaré que la principale raison pour laquelle l'Angleterre n'était point entrée dans l'alliance austro-allemande est dû à un sentiment d'amitié pour la France.

Mais il a ajouté que le cabinet de Saint-James ne voit pas sans appréhension la marche des événements à Paris. Il a donc prévenu l'ambassadeur que si le radicalisme l'emportait en France et si M. Waddington était renversé, l'Angleterre — qu'un sentiment de délicatesse a empêché jusqu'ici de répondre aux avances qui lui sont faites — n'hésiterait pas un instant à former une ligue conservatrice contre toute puissance qui susciterait des embarras sur un point quelconque de l'Europe.

Un dépêche de Londres, 21 octobre, est ainsi conçue :

« On est assez mécontent de la présence du czarévitch à Paris ; on croit savoir que le prince de Galles et l'héritier du trône de Russie ont eu une querelle diplomatique, et que Son Altesse russe est restée pour conférer avec M. Grévy, M. Waddington et M. Gambetta mandé en toute hâte, sur la situation actuelle en Europe. »

M. Blanqui est arrivé à Lyon, samedi. Il a eu son ovation ordinaire, au chant de la *Marseillaise*, et aux cris de : Vive Blanqui ! vive l'amnistie ! A bas les Jésuites ! à bas la calotte ! Il a été ainsi conduit aux bureaux du journal *la Réforme*, et d'une fenêtre il a prononcé la harangue habituelle, que chacun peut imaginer.

On croit que M. Teisserenc de Bort, qui a complètement échoué comme ambassadeur de France à Vienne, ne retournera pas à son poste. Il serait envoyé à Rome pour remplacer M. de Noailles auprès du Quirinal. Ce dernier irait à Vienne.

On pense que la marquise de Noailles, qui est une Polonoise de la Galicie, réussirait dans la société viennoise et contribuerait ainsi à relever un peu le prestige de l'ambassade de France.

La France, rendant compte du dernier conseil des ministres, dit :

« Les ministres ont été d'avis qu'il y a lieu d'exiger le respect le plus absolu pour le gouvernement de la part de tous ceux qui dépendent de lui et vivent des deniers de l'Etat. »

Quant aux dépositaires d'une fraction de l'autorité, quoique matériellement indépendants, comme les maires, quelques exemples suffiront sans doute pour leur faire comprendre qu'ils doivent choisir entre leurs préférences politiques et leur devoir. »

Exiger le respect ! C'est là, on en conviendra, une prétention toute nouvelle et toute républicaine. On n'exige pas le respect. Le respect s'impose par la dignité avec laquelle on exerce le pouvoir, par l'esprit de justice et l'honnêteté qui règle tous les actes de l'autorité.

On n'est respecté qu'à ces conditions.

Un fait curieux vient de se passer en Corse, dans une commune de l'arrondissement de Sartène : Cent familles, qui depuis 2 ans avaient formé deux camps, le camp des bonapartistes et celui des républicains, et avaient engagé une lutte sanglante, viennent de signer publiquement un traité de paix, grâce aux efforts de M^r de Perretti, évêque d'Ajaccio, de M. Abbattucci, député bonapartiste, et du sous-préfet de Sartène.

LE PAIN ET LE VIN.

On lit dans le *Gaulois* :

Le pain est à 90 centimes depuis samedi matin, à Paris.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LES TROIS ATTAQUES.

(Suite.)

La première crainte est surmontée. Au risque de rester dans la vase, les Vieux de la Cale s'élancent dans le marais parallèlement aux gardes nationaux ; ces derniers, piqués au jeu, prennent le pas de course. La section du Citoyen-Libre, que dirige un franc sans-culotte, reçoit alors de son chef improvisé de machiavéliques instructions : elle doit barrer la retraite aux soldats-citoyens s'ils reculent. Or, les sans-culottes armés de piques et de pistolets, maîtres d'un étroit défilé, garantis des balles des Chouans par les gardes nationaux qui sont en tête, et n'ayant à redouter tout au plus que les baïonnettes de leurs compatriotes épouvantés, auront beau jeu pour mettre la consigne à exécution.

La phalange du Citoyen-Libre reste donc en ar-

rière, la pique croisée : une seconde décharge de coups de fusils part au même instant des fossés et de la barricade ; les Vieux de la Cale, la hache au poing, ne s'arrêtent pas ; les gardes nationaux entraînés par le mouvement arrivent jusqu'aux trous de loup. Les premiers rangs y tombent, le désordre s'ensuit ; les soldats-citoyens, pris d'une panique, vont faire tête sur les piques des sans-culottes, qui hurlent le *Ca ira* !

Les Citoyens-Libres, sans pitié, frappent sur les fuyards, percent de part en part quelques malheureux pères de famille que la terreur seule a contraints de marcher contre les Chouans. — Force est aux gardes nationaux de revenir à la charge, car, d'un autre côté, ils entendent les cris de désespoir de ceux des leurs qui ont voulu couper par le marais, et que les vases engloutissent.

Si les Vieux de la Cale, plus heureux, arrivent jusqu'aux fossés, c'est que la plupart d'entre eux n'avaient couru que sur le bord.

La route encombrée était fermée, aux gardes nationaux, ils tâchent de monter à l'assaut des talus qui bordent les marais.

Les jeunes gars lâchent sur eux leurs coups de fusils, et fuient ensuite par les champs pour avoir le temps de recharger et de faire feu à l'abri d'un second parapet ; mais les mariniers patriotes ont gravi les fossés et tombent à coups de haches sur les gars en déroute. Les jeunes paysans épouvantés

ne s'arrêtent plus et vont jeter l'alarme au manoir, où Armand les rassemble derrière les palissades.

D'un autre côté, les gardes nationaux sont poussés par les Citoyens-Libres, les derniers rangs foulent aux pieds les hommes des premiers ; on arrive ainsi jusqu'à la barrière, où l'exemple d'Hilaire et d'Yvon a retenu quinze ou vingt faucheurs et piocheurs.

Une lutte désespérée s'engage. Quoique les Chouans soient en bien petit nombre, — grâce à la disposition des lieux, ils défendent d'autant mieux le défilé, que les gardes nationaux, après une première décharge, en sont réduits, faute de temps, à la baïonnette pour toute arme offensive et défensive. Tout à coup, les Vieux de la Cale, qui ont passé à travers champs, fondent par derrière sur les gardiens de la barricade, enveloppés ainsi de toutes parts, et qui, stimulés par Hilaire, opposent encore une résistance non moins inutile qu'héroïque.

Le combat n'était plus qu'une boucherie ; les mariniers patriotes abattent les paysans, la barricade cède, les gardes nationaux se précipitent en foule sur deux hommes criblés de blessures et qui, acculés contre le fossé, se battent encore énergiquement.

L'un d'eux n'a entre les mains qu'une carabine brisée, — c'est Hilaire. L'autre n'a qu'un fléau dont il fait un moulinet terrible.

Les Vieux de la Cale ne peuvent s'empêcher d'admirer leur contenance.

Ils voient que le serviteur ne songe qu'à faire à son maître un rempart de son propre corps ; — las de massacres, sûrs de la victoire, ils s'arrêtent devant un dévouement qu'ils comprennent.

Yvon, dont les yeux lancent des éclairs, s'écrie :

— Tuez-moi ! tuez-moi le premier !

Hilaire, épuisé par la perte de son sang, vient de tomber sans force contre le fossé.

— Allons ! commande un sous-officier de garde nationale, chargeons nos armes et fusillons-les à bout portant.

Yvon, qui l'a entendu, le frappe de son fléau et l'étend à ses pieds.

Vingt fusils s'arment à la fois. Ils allaient faire feu, quand un marin gigantesque saisit Yvon à bras le corps, le charge sur ses épaules en s'écriant :

— « Je le prends pour ma part ! » et court vers le manoir.

Un autre marin arrivé au même instant soulève Hilaire et l'emporte non sans peine, mais cependant avec une vigueur que l'exiguïté de sa taille fait paraître extraordinaire.

Les Vieux de la Cale ayant reconnu dans ces deux marins le capitaine *Pimentum* et son maître d'équipage ne trouvent rien à dire.

Les gardes nationaux, réduits au quart, sans officiers, et la plupart touchés par l'intrépidité des

Cela a été un mauvais réveil pour les petits ménages. D'un autre côté, avec l'augmentation toujours croissante du prix de la propriété, il n'y a presque plus de loyers au-dessous de 400 fr.

Pour la plupart donc, le terme et la mauvaise nouvelle arrivaient en même temps.

Car le pain et le loyer, le loyer et le vin, sont la grosse affaire pour les populations ouvrières, qui travaillent beaucoup pour gagner peu et vivre mal.

Parlons donc sérieusement de cette grosse question qui doit toucher tout le monde; le gouvernement d'abord, les classes dirigeantes ensuite. En effet, les besoins généraux retrouvent toujours leur niveau, et les crises alimentaires se terminent toujours par des agitations politiques.

Donc le pain est cher.

C'est bien simple. S'il faut en croire Frédéric Bastiat, il faut en moyenne, par an, trois hectolitres de blé pour nourrir un être humain. La France produit ordinairement à peu près ce qu'il lui faut. Or, cette année elle n'a produit que 76 millions et demi d'hectolitres, et l'an dernier que 95 millions, très-léger de poids; elle était donc en déficit dès l'an dernier; elle l'est bien davantage cette année.

Certes, cela n'avait rien de bien inquiétant: car l'Amérique avait un stock de céréales disponibles que l'on pouvait amener chez nous aussi rapidement. Dieu merci, les transports ne manquent pas; grâce aux chemins de fer, nous ne sommes plus au temps où il fallait transporter les sacs sur des voitures d'artillerie ou du train des équipages. Aujourd'hui, le grain manque, mais les moyens de le faire arriver ne manquent pas.

Malheureusement toute l'Europe est comme la France, et le stock américain sur lequel nous comptions est convoité par l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et la Russie.

Pour combler le déficit de 25 0/0 qui nous frappe, l'argent abonde; mais nous rencontrons la concurrence étrangère sur le marché du nouveau continent.

Et puis, la récolte de pommes de terre est peut-être plus mauvaise que celle du blé.

Enfin, le raisin ayant coulé dans beaucoup d'endroits et dans beaucoup d'autres le raisin n'ayant pas mûri, les vigneronnes de ces localités ne pensent même pas à la vendange; elle ne couvrirait même pas les frais de leurs travaux.

Il n'y a donc pas d'espoir de compenser le défaut de grains par l'abondance du vin et des pommes de terre.

Voilà la situation dans sa brutalité, et qui justifie parfaitement la hausse du vin et l'élévation du prix du pain.

Il n'y a donc ni accaparement, ni spéculation qui tienne — lorsque la marchandise est rare, elle est chère, et cela suffit pour expliquer l'inquiétude générale.

Maintenant, que faire?

Il est déjà un peu tard pour le dire.

Nous avons espéré que le gouvernement, qui a charge de nation, aurait pris des précautions pour prévenir une crise que tout le monde prévoyait et annonçait.

Nous espérons encore que le gouvernement a fait ce qu'il devait faire, et qu'il ne nous répondra pas par cette sottise économique que, le commerce étant libre, l'Etat doit se désintéresser dans ces sortes d'affaires.

Le gouvernement de la République, plus qu'un autre, doit se préoccuper des besoins du peuple. On a tué la princesse de Lamballe en lui prêtant ce mot idiot au milieu d'une famine:

« Si le peuple n'a pas de pain, qu'il mange de la brioche! »

Mot qu'elle n'a jamais prononcé.

Mais la République a l'air d'être encore plus cruelle que ce mot, car elle ne parle même pas de brioche.

D'un autre côté, voici ce que dit la correspondance Saint-Chéron:

« A Paris, nouvelle augmentation sur le pain qui est à 0 90 c. les 2 kil.; les boulangers disent qu'il ne tardera pas à monter à 1 fr.

» Toutes les autres denrées alimentaires sont à des prix inabornables pour la classe ouvrière. L'hiver s'annonce sous de bien tristes auspices au milieu de la fermentation des plus détestables passions et en présence d'un gouvernement incapable de gouverner. »

Mécontentement extrême parmi les ouvriers sérieux de l'industrie du bâtiment, à Paris, qui protestent de toutes leurs forces contre les grèves projetées, et déclarent que, les bons travailleurs obtenant des patrons tout ce qu'ils veulent — jusqu'à 20 sous de l'heure — ces grèves imposées n'ont pas le sens commun.

Soutenue par des subsides qu'on dit très-considérables, la grève des menuisiers prend un grand développement. Les quelques ouvriers qui travaillent encore abandonnent leurs ateliers, dès que la moindre observation leur est faite.

Ce n'est point par des actes comme ceux-ci que l'on obtiendra le respect de ceux qui croient en Dieu et à l'immortalité de l'âme:

Une maîtresse-adjointe de l'école laïque de la rue Victor-Cousin, 5^e arrondissement, est morte la semaine dernière, et elle a été enterrée civilement.

L'administration a exigé que l'institutrice titulaire assistât à cet enterrement civil avec une députation de ses élèves.

Ne voulant pas prendre la responsabilité d'une mesure aussi compromettante, elle a demandé un ordre exprès signé de M. Carriot, directeur de l'enseignement primaire de la Seine.

Paris-Journal assure que cet ordre a été donné et que les élèves de l'école ont assisté à l'enterrement de cette maîtresse librepenseuse.

Le Rappel annonce que le préfet de la Seine vient d'autoriser les chefs du service

du nettoyage des divers arrondissements de Paris à embaucher les amnésiés les plus nécessaires, en attendant qu'ils puissent trouver une autre occupation.

L'emploi n'est pas brillant pour des héros.

M. le préfet des Vosges vient de s'attirer la lettre suivante d'un lieutenant de l'ouvetterie révoqué:

« Vittel, 40 octobre 1879.

» Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous accuser réception de votre arrêté en date du 1^{er} octobre, par lequel vous me révoquez de mes fonctions de lieutenant de l'ouvetterie. Je ne vous cacherais pas que ce nouvel acte d'énergie républicaine me paraît de nature à inspirer une vive confiance à toutes les bêtes de mon canton. Aussi, ne voulant pas vous imposer la lecture d'une trop longue lettre qui pourrait vous soustraire à leurs félicitations, je me hâte de vous adresser l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» A. BOULOUIMIE,
» Juge de paix suppléant révoqué,
» Délégué cantonal révoqué,
» Maire de Vittel révoqué,
» Lieutenant de l'ouvetterie révoqué. »

Que voulez-vous? le préfet des Vosges est dans le mouvement. Il a voulu hurler avec les loups.

Etranger.

ESPAGNE. — L'ambassade d'Espagne a fait publier la communication suivante:

« L'ambassade d'Espagne prie plus particulièrement les Français, membres des ordres de chevalerie espagnols, d'apporter leur obole pour secourir les inondés de Murcie, victimes d'une catastrophe épouvantable.

» Les liens d'honneur qui unissent les Français décorés d'ordres espagnols au pays qui leur a accordé ces marques de distinction nous permettent d'espérer que cet appel, fait à leur charité, sera entendu.

» Tout don, quelque minime qu'il soit, sera reçu avec reconnaissance aux bureaux de l'ambassade, 25, quai d'Orsay, et dans les rédactions des principaux journaux de Paris. »

— En apprenant les désastres causés par l'inondation dans la province de Murcie, Dona Isabelle de Bourbon a fait remettre à l'ambassade d'Espagne la somme de 5,000 francs pour être jointe à la souscription en faveur des victimes du terrible fléau.

ALLEMAGNE. — Le projet des rachats de chemins de fer, qui paraît très-arrêté chez le prince de Bismarck, produit une vive agitation en Allemagne. Des réunions d'actionnaires, des comités de résistance se forment déjà, afin de faire une énergique opposition au rachat par l'Etat.

ANGLETERRE. — Le Gaulois a reçu d'Ecosse la nouvelle suivante:

« L'impératrice Eugénie vient de prendre une grande résolution, qui lui a été dictée par son inconsolable douleur. Elle a annoncé à son entourage qu'elle quitterait l'Ecosse au mois de février prochain pour faire un voyage en Zululand, et qu'elle irait s'agenouiller et prier sur le coin de terre lointain qui a été arrosé du sang de son malheureux fils.

» La détermination de l'impératrice est irrévocable; les objections respectueuses qu'elle avait rencontrées dans son entourage ont dû céder devant la volonté formelle de l'auguste exilée. »

NOUVEL ASSASSINAT D'UN AMBASSADEUR ANGLAIS.

On télégraphie de Simla:

« L'ambassadeur britannique en Assam a été assassiné par la tribu des Nazena-Nagas, qui s'est ensuite dispersée. Kohunga sera probablement attaqué. Des renforts y sont expédiés. »

Chronique militaire.

Par une décision du 13 octobre courant, le ministre de la guerre dispose que les sections de commis et ouvriers militaires d'administration, de même que les sections d'infirmeries, cesseront de recevoir des engagés conditionnels d'un an.

On assure, dit l'Agence Havas, que M. de Lur-Saluces et M. de Sabran, chefs de bataillon du 1^{er} territorial, sont suspendus pour un an.

C'est au mois de janvier prochain qu'expireront les fonctions du duc d'Aumale comme inspecteur général. On assure qu'il ne sera pas maintenu à son poste.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un détachement du 135^e de ligne, fort de 43 officiers et 285 hommes, sera de passage à Saumur dimanche prochain 26 octobre. — Le lendemain il se rendra à Doué, et de là à Cholet, pour y tenir garnison.

Le P. Pujo, au nom du comité du monument de M. Demarest, vient d'adresser la lettre ci-dessous à tous les amis et connaissances de notre vénéré compatriote.

Si quelques-uns avaient été oubliés, ils sont priés de considérer cet avis comme une invitation.

« Saumur, 21 octobre 1879.

» Vous êtes invité à l'inauguration du monument qui vient d'être érigé sur la tombe du vénéré M. Demarest.

» Ce témoignage de haute estime, de noble amitié et de profonde reconnaissance, est l'œuvre

deux Chouans, laissèrent faire aussi. Mais les sectionnaires du Citoyen-Libre, qui n'avaient pas affronté le feu, arrivaient à leur tour sur le champ de carnage.

— Au bout d'une pique la tête du capitaine Chouan crièrent-ils.

Mathieu Piment, posant à terre son fardeau, donna un petit coup de sifflet; Arrache-Tout, déjà loin, revint à lui.

Yvon se débattait sur l'épaule du maître d'équipage comme un enfant en colère contre sa bonne; il essayait de se dégager, il tâchait de mordre: Arrache-Tout, au bout de vingt pas, fut obligé de le mettre à la raison. Le paysan blessé fut jeté par terre; le marin lui posa le genou sur la poitrine, et lui dit à l'oreille:

— « Animal sauvage, on veut te sauver, reste donc tranquille! Je suis Arrache-Tout, l'autre est Piment. »

Yvon Gavésio comprit enfin, jeta un regard en arrière, reconnut à quelques pas de lui le brave marin, qu'il avait vu à Rosven huit ans auparavant et répondit alors:

— Mais M. Hilaire?

— Piment s'en charge! Tais-toi.

— Que faut-il faire?

— Le mort! chameau!

— Bon, mettez-moi dans un creux.

On put croire qu'Arrache-Tout l'avait étouffé;

d'ailleurs cette scène se passa presque sans témoins; personne n'avait entendu.

Au coup de sifflet de son capitaine, le maître, laissant le prétendu cadavre au bord d'un fossé, ramassa son levier, ou techniquement sa pince de fer, et, revenant sur ses pas, il fut bientôt à côté de Mathieu Piment, qui lui dit:

— Charge-toi de celui-ci; c'est trop lourd pour moi!

Arrache-Tout plaça sur son épaule le corps sanglant d'Hilaire; puis, sans tenir compte des hurlements des Citoyens-Libres, il reprit au pas de course la route du manoir. Piment, brandissant sa hallebarde, formée d'une pique de sabord et d'une hache d'abordage, suivait de près l'hercule Arrache-Tout.

En repassant à la place où Yvon était resté contrefaisant le mort, ils ne l'y retrouvèrent plus; — le fils de Pierre Gavésio, profitant de ce qu'un détour le cachait aux patriotes, tout occupés d'Hilaire et de Piment, — avait gravi le fossé, s'était couché à plat-ventre dans les broussailles, et de là ne quittait pas du regard son maître, qu'Arrache-Tout emportait au galop.

Les Citoyens-Libres, s'imaginant que la route du manoir leur était ouverte, se mirent à courir, afin d'être les premiers à même de piller et brûler; les Vieux de la Cale en firent autant; mais les gardes nationaux prirent le temps de ramasser les blessés,

dont quelques-uns étaient encore enfouis dans les pièges à loups. Une sorte d'ambulance fut établie dans le champ voisin de la barricade; ensuite, non sans répugnance, le reste des soldats-citoyens se dirigea sur Rosven.

Ainsi l'aile gauche de la colonne expéditionnaire, corps irrégulier que le commandant supérieur avait voué d'avance à la boucherie, força le passage le plus difficile, et dans l'ordre de marche inverse à celui qu'elle avait au départ de la lande du campement, elle se présentait aux abords du manoir.

Les sans-culottes, toujours devancés par Arrache-Tout, qui malgré son fardeau courait comme un chevreuil, arrivèrent à la hauteur d'un bouquet de pins peu distant de l'avenue.

Là, un feu nourri changea leurs chants de victoire en cris de terreur.

Arrache-Tout et Mathieu Piment continuaient de courir vers le manoir.

— As-tu reconnu? demanda le capitaine.

— Faudrait être aveugle, sourd et muet, pour s'y tromper, dit Arrache-Tout.

— Nos pistolets! vois-tu, continua tendrement l'ancien maître de manœuvre.

— Ça chante et ça cause dans les bois tout aussi bien qu'au large!

Ce dialogue, fait au pas de course, laisse à deviner comment Kerbozec et les corsaires, au lieu de rester à l'entrée de Saint-Ermeil, du côté du nord,

s'étaient portés à l'ouest, sur le chemin des sans-culottes et des gardes nationaux. On doit se demander, en outre, comment Mathieu Piment et son fidèle acolyte avaient fait pour passer du détachement Brindard, c'est-à-dire de l'extrême droite à l'extrême gauche, où les trous de loups et la barricade défendus par Hilaire venaient d'être franchis par les Vieux de la Cale.

Malgré la longueur du détour, attendu que le chemin était beau et la troupe excellente, le belliqueux détachement Brindard arriva sur la route de Josselin au commencement du crépuscule, et conséquemment à l'instant précis où le bonhomme Jean-François achevait son effrayant discours.

Durant toute la longueur du chemin, Géranium ne desserra pas les dents, pas même lorsque le sergent Bayonne lui dit avec affectation:

— Eh bien! caporal, es-tu content de l'occasion de montrer tes galons au feu?

Le beau discoureur de la chambrée ne répondit que par un sourd grognement. L'Enflammé en fut bien aise, car il tremblait que son camarade lâchât encore quelques paroles hétéroclites.

— Parait, se dit-il, que l'ami se range un peu... Effet de l'avancement! voilà! Ses galons le raccommode avec la République!... Ambitieux! va!...

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

de sa commune, de ses amis, et tout spécialement du 29^e régiment des mobiles de Maine-et-Loire.

La cérémonie est fixée au 27 octobre, à 10 heures du matin. Une messe sera chantée pour le repos de l'âme du défunt. Au cimetière, M. A. DE LA COCHETIERRE, commandant du 2^e bataillon, dira, avec son autorité de chef et son cœur d'ami, ce que nous avons vu de notre humble et admirable caporal infirmier.

Cette fête, auprès d'une tombe, est un hommage à la vertu et le souvenir du cœur. Nous vous y convions.

Veuillez agréer, etc.

C. POZO,

Aumônier du 2^e Bataillon du 29^e régiment de Mobiles.

Don Carlos est venu hier, vers deux heures, visiter Saumur. Ses nobles hôtes l'ont conduit directement à l'École de cavalerie. Il a parcouru les écuries, le haras, admiré l'ensemble des bâtiments militaires, puis il a visité les différents manèges; mais il n'y avait à pareille heure aucun exercice.

A quatre heures et demie, le duc de Madrid est remonté en voiture; les équipages ont traversé les principales rues de Saumur et ont repris aussitôt la route de Vernantes.

A partir de dimanche, on a commencé à chauffer les wagons de toutes classes des trains du chemin de fer de l'Etat.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Voici la liste des conseillers généraux qui seront soumis à réélection en 1880 :

Angers (nord-est). — M. Maillé.
Angers (nord-ouest). — M. Oriolle.
Le Louroux. — M. de Mieuille.
Thouarcé. — M. de Soland.
Tiercé. — M. D. Richou.
Beaufort. — M. Grimoux.
Longué. — M. Monden-Gennevraye.
Seiches. — M. Gailliard.
Beaupréau. — Comte de Civrac.
Champocéaux. — Vicomte de la Bourdonnaye.

Chemillé. — Comte de Maillé.
Montfaucon. — M. P. Mayaud.
Montreuil-Bellay. — M. Gigot.
Saumur (nord-est). — M. Brus.
Vihiers. — M. Pétou.
Châteauneuf. — M. Janvier de la Motte.
Le Lion-d'Angers. — Comte L. de Terves.

LOUDUN.

L'école préparatoire aux écoles vétérinaires annexée au collège de Loudun a présenté cette année 6 candidats; 5 ont été reçus, 2 à Toulouse et 3 à Alfort.

Bien que le concours devienne tous les ans plus difficile, l'école préparatoire de Loudun a su cette année encore justifier par les succès qu'elle vient d'obtenir la confiance que les familles veulent toujours bien lui accorder.

(Journal de la Vienne.)

CHATELLERAULT.

Mardi dernier, une cérémonie assez rare s'est accomplie dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Châtellerault.

Les époux Bion, qui ont toujours habité cette ville, comptent depuis quelques semaines 50 années de mariage, et à cette occasion ont voulu célébrer leurs noces d'or.

Ces deux respectables vieillards ont conservé toutes leurs facultés intellectuelles et physiques, ce qui est à leur âge un privilège de la nature.

Mardi dernier donc, à neuf heures, ils se sont rendus à l'église faisant leur entrée par les grandes portes, comme le jour de leur premier mariage, et sont allés prendre place au pied de l'autel.

Là, ils ont entendu la messe dite par un dominicain de l'ordre des Frères-Prêcheurs de la maison de Marseille, et servie par un de leurs petits-enfants.

Dans le cours de cette cérémonie, le Père dominicain fit une touchante allocution aux époux Bion et adressa des remerciements à l'assistance nombreuse et sympathique qui remplissait l'église.

LES VIGNES.

On lit dans le Journal de Loir-et-Cher : L'état de nos vignes, on ne se souvenait pas d'avoir jamais vu une aussi

la nuit de jeudi à vendredi, une forte gelée a détruit, dans certaines communes, du moins, les dernières espérances des vigneron. Sur la rive gauche de la Loire, à Saint-Claude, Montlivault, on ne pensait pas vendanger avant huit jours, mais les raisins sont complètement gelés, et on est obligé de les cueillir de suite, sans savoir ce qui sortira de la cuve.

Un véritable désastre s'est opéré dans nos vignobles de la Loire-Inférieure pendant la nuit du 16 au 17 du courant. Une gelée, accompagnée de glace, est venue enlever aux vigneron l'espoir d'une toute petite récolte, impatientement attendue cependant, pour apporter au foyer domestique quelques oboles, afin d'acheter du pain pour nourrir la famille; pour donner aux propriétaires les moyens de subvenir à leurs besoins et procurer du travail à la classe ouvrière des campagnes, si éprouvées en ce moment.

Les pampres sont complètement gelés ainsi que tous les raisins qui ne sont pas abrités par les ceps de vignes. Il faut donc évaluer à plus des trois quarts la destruction de la faible récolte sur laquelle on paraissait devoir compter; je dis on paraissait, car la maturité ne se mêlant pas dans le raisin, il n'y avait nulle certitude de faire un vin buvable.

Doit-on vendanger ou attendre? les avis sont partagés. En admettant la première hypothèse, nous estimons qu'il est impossible d'obtenir un vin qui ne soit pas nuisible à la santé. Dans le second cas, le temps, qui paraît se porter à la pluie, peut déterminer une certaine maturité dans les rares raisins qui ont échappé à la gelée. Nous penchons pour cette dernière hypothèse.

Cette calamité, ainsi que la disette des céréales, et une foule de complications qui surgissent à l'horizon politique, finiront par amonceler sur notre malheureuse France toutes sortes de malheurs pour l'année 1880.

Faits divers.

La rentrée des élèves dans les collèges Saint-François-Xavier, à Vannes, et Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Brest, a été très-brillante. Les élèves sont venus, en plus grand nombre encore que les années précédentes, pour recevoir l'enseignement de ces RR. PP. Jésuites qui, à chaque calamité, répondent par d'éclatants succès d'enseignement.

L'Avenir, de Blaye, nous apprend que deux empoisonnements viennent d'avoir lieu à deux jours d'intervalle, l'un dans la commune de Lansac, l'autre dans celle de Saint-Laurent-d'Arce.

Le 8 de ce mois, la famille Migné, qui habite le village de Penil, commune de Lansac, et qui se compose de la veuve Migné, de son fils, de sa bru et de deux petits enfants, a mangé à son repas du soir des champignons qu'elle avait cueillis dans la journée.

Dans la nuit, tous les membres de cette famille ont ressenti de violentes douleurs d'entrailles, et le lendemain la jeune mère et un de ses enfants étaient morts; l'aïeule, le père et la petite-fille sont gravement malades. Cette dernière n'avait pas touché aux champignons, elle n'avait mangé que des pommes de terre frites dans la graisse qui avait servi à faire cuire les cryptogames.

Le surlendemain, on apprenait que deux jeunes gens de Saint-Laurent-d'Arce, qui avaient eux-mêmes préparé un plat de cèpes pour leur déjeuner, s'étaient empoisonnés. L'un d'eux est mort; il était âgé de 24 ans; l'autre est dans un état fort inquiétant.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les capsules de goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhume, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. Dépôt dans la plupart des pharmacies. (8)

La 35^e SERIE de l'Encyclopédie Populaire (4), éditée par MM. POUSSIELGUE FRÈRES, rue Cassette, 15, à Paris, et publiée sous la direction de M. Pierre CONIL, est actuellement en vente. Elle débute par le mot MERCURE (presse) et nous initie aux débuts du journa-

(1) 15 cent. la livraison; 75 cent. la série. L'ouvrage contiendra environ 200 livraisons.

lisme en France depuis Renaudot, depuis Douneau (1672) jusqu'à Chateaubriand, Fiévée, de Wailly, Ginguené, Legouvé, Feltz (1820). Recommandé aux hommes de lettres et aux historiens ainsi que l'article *Moniteur* fait d'après les données les plus précises.

Les médecins, les gens du monde, trouveront à *métallothérapie* le résumé des dernières découvertes des Perkins, des Burg, des Chariot, des Vigouroux, etc.; cet article est complètement inédit. Le MICROPHONE, cet instrument inventé d'hier à peine, y est longuement décrit; les récentes modifications apportées à nos ministères français sont consignées un peu plus loin; les cultivateurs trouveront à MOISSONNEUSE LIANT LA GERBE des détails intéressants et presque inconnus encore, etc.

Les parties géographique, historique, biographique, grammaticale, chimique, sportive, etc., de l'ouvrage, soignées et tenues au courant des faits quotidiens, continuent à mériter nos éloges et à justifier la valeur de l'Encyclopédie Populaire, qui, disons-le en terminant, donne toujours, avec les détails les plus circonstanciés, tout ce qui touche aux événements de 1870-1871. (Voir Metz, Mézières, dans cette 35^e série).

On souscrit chez tous les libraires.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachère. — Théâtres, par Gérôme. — Un voyage en Suisse, par F. B. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Souvenirs de Saint-Raphaël, par R. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — En Afghanistan, par R. B. — Nouveaux Samedis, XVIII^e série, par M. A. de Pontmartin. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M^{me} Mary Summer (suite). — Bulletin financier. — Le général Eugène-Victor de Flogny, commandant la subdivision de Constantine, décédé le 14 septembre. — Échecs.

GRAVURES : Arrivée de S. M. l'impératrice de Russie à Cannes. — Algérie : Fantasia à Bone, en l'honneur de la Commission parlementaire. — Un voyage en Suisse. — Salon de 1879 : Le Cadeau du grand-père, tableau de M. C.-A. Pabst. — Souvenirs de Saint-Raphaël. — Afghanistan : La rivière Caboul (deux gravures). — Le général de Flogny, commandant la subdivision de Constantine, décédé à Duvivier. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

ALMANACH DE L'UNIVERS ILLUSTRÉ

Pour 1880 — 23^e Année.

Élégante brochure de 64 pages, format colombier, avec couverture dessinée par Ferdinandus et imprimée en couleur.

Nombreuses gravures et texte intéressant sur tous les événements de l'année : faits militaires, portraits de célébrités, scènes de pièces en vogue, fêtes et cérémonies, revue comique par Cham, etc.

50 CENTIMES.

Envoi franco dans les départements : 60 cent. En vente : Aux Bureaux de l'Univers illustré, Librairie Calmann Lévy, 3, rue Auber; à la Librairie Nouvelle, boulevard des Italiens, 15, et chez tous les libraires et marchands de journaux.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o.

rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

PRIME GRATUITE D'ARGENTERIE

A choisir sur les articles suivants :

1^o Un service à café, composé de 6 cuillers métal blanc argenté, modèle riche à filets avec joli écriu;

2^o Une magnifique timbale guillochée, argentée;

3^o Un très-beau couvert de table (cuiller et fourchette), métal blanc argenté, genre riche, avec filets.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulenger, de Paris.

Par suite de traités très-importants passés avec cette maison, l'Administration de la Situation, journal de grand format, le plus complet et le plus répandu des journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne, offre à titre de prime gratuite, à toute personne qui prendra un abonnement d'un an (4 fr.) ou qui renouvellera son abonnement, l'un des articles ci-dessus, au choix, expédié franco, en province.

On s'abonne sans frais à la Situation (4 fr. par an) dans tous les bureaux de poste ou à l'Administration du journal, 33, rue Vivienne, à Paris.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Haffner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Compere, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PUYCLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 OCTOBRE 1879.											
Valeurs au comptant.			Dernier cours.			Hausse			Baisse.		
3 %	81 50	15	Crédit Foncier colonial	491 25					Canal de Suez	705	5
3 % amortissable	82 75		Crédit Foncier, act. 500 f.	1030	15				Crédit Mobilier esp.	568	75
4 1/2 %	112		Obligations foncières 1877	376	25				Société autrichienne		0 25
5 %	117 10	30	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial	730			2 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	512		Crédit Mobilier	648	75		13 75	Orléans	379		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	537		Crédit Foncier d'Autriche	700			10	Paris-Lyon-Méditerranée	378		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508		Est	735			3 75	Est	379		
1865, 4 %	524		Paris-Lyon-Méditerranée	1150				Nord	385		
1869, 3 %	404		Midi	860			15	Ouest	377		
1871, 3 %	400 75	75	Nord	860			8 75	Midi	379		
1875, 4 %	517 50	1 25	Orléans	1140			25	Paris (Grande Ceinture)	385		
1876, 4 %	519 50		Ouest	740			5	Paris-Bourbonnais	376 25		
Banque de France	3380	15	Compagnie parisienne du Gaz	1393			10	Canal de Suez	550		
Comptoir d'escompte	857 50		C. gén. Transatlantique	641	25		3 75				
Credit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
8 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 — — — — —	(arrêt à Angers).
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte.
1 — 35 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
3 — 52 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus (arrêt à Angers).
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
8 heures 30 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 31 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 38 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 6 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 50.

Etude de M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, successeur de M^e CALLIER.

A VENDRE

SUR LICITATION, EN QUATRE LOTS. En l'audience des criées du tribunal civil de Saumur.

1° LA PROPRIÉTÉ DE L'ILE-D'ASNIÈRES

Avec toutes ses circonstances et dépendances; 2° LE MARAIS DE DENIAU Avec les bâtiments et les bois existant sur la propriété; 3° LE MARAIS DU BRILLAULT 4° LA VIGNE-MARTIN Le tout dépendant de la communauté ayant existé entre M. et M^{me} Silvy, père et mère, et situé communes de Méron, d'Espieds et de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'adjudication aura lieu le samedi quinze novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le cinq avril mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré et signifié;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Onézippe-Tullius-Emile-Léon Silvy père, propriétaire, demeurant commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry Lecoy, exerçant près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, n° 60;

En présence ou eux dûment appelés, de:

1° M. Henri-Adrien Bonneville, agent d'affaires, demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 20; « Pris tant en son nom personnel » que pour assister et autoriser la dame son épouse, ci-après nommée;

2° M. Adalbert-Romain-Fernand Gassion, clerc de notaire, demeurant précédemment à Paris et actuellement à Lyon;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis Albert, exerçant près le tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

3° M^{me} Louise-Philippine-Hortense Silvy, épouse de M. Henri-Adrien Bonneville, sus-nommé, avec lequel elle demeure, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 20;

Défenderesse défaillante après réassignation;

4° M^e Auboyer, notaire à la résidence de Saumur, demeurant dite ville, place de la Bilange; « Pris au nom et comme mandataire spécial de M. Camille-Léon-Louis Silvy fils, aliéné non-interdit, placé à la maison d'aliénés de Charanton, fonction à laquelle il a été nommé par jugement du tribunal civil de la Seine, en date du vingt mars mil huit cent soixante-dix-neuf; »

Ayant pour avoué constitué M^e Beaurepaire, exerçant près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière;

5° M^{me} Marie-Louise-Angèle Gassion, épouse de M. Joseph-Antoine-Maurice Lafarge, employé de la Banque de France, avec lequel elle demeure, à Paris, rue Lecourbe, n° 84;

6° M. Joseph-Antoine-Maurice Lafarge, sus-nommé; « Pris tant en son nom personnel » que pour assister et autoriser la

dame son épouse, ci-dessus nommée;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry Lecoy, exerçant près ledit tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, n° 60;

Il sera procédé, au jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

DES BIENS A VENDRE.

PREMIER LOT.

1° La ferme et métairie dite de l'île-d'Asnières, et ses circonstances et dépendances, située en les communes de Méron et d'Espieds, arrondissement de Saumur, comprenant bâtiments d'habitation pour le fermier et vastes bâtiments d'exploitation, tels que deux hangars, deux grandes écuries et douze autres petites, greniers sur le tout couverts en ardoises; cour, jardins, caves et environ quarante hectares de terres labourables et prés;

2° Une maison de maître, composée de rez-de-chaussée sur caves voûtées, avec étage et greniers; servitudes et communs dépendant de ladite maison;

Le tout d'un seul tenant, joignant au nord le sieur Moreau, M. le marquis de Dreux-Brézé et la chaussée d'Asnières; au midi les familles Moulin, Juchon et Dillay; au couchant le marais de la commune de Méron et M. le marquis de Dreux-Brézé;

3° Le cheptel de fer attaché à la ferme de l'île-d'Asnières, comprenant bétail, matériel, instruments aratoires et divers mobiliers.

DEUXIÈME LOT.

Un pré marais, dit le Pré-Marais-de-Deniau, situé rive gauche du canal de la Dive, commune d'Espieds, divisé en deux pièces par un fossé, d'une contenance totale d'environ dix-neuf hectares, joignant au levant le contre fossé du canal de la Dive, au midi la chaussée d'Asnières, au couchant et au nord M. le marquis de Dreux-Brézé, ruisseau entre.

Sur cet immeuble est construit un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée à usage d'écuries, d'un petit logement de fermier et d'un premier.

TROISIÈME LOT.

Le marais dit le Brillault, situé commune de Méron, d'une contenance d'environ six hectares, clos en son entier de fossés, figurant un polygone très-irrégulier et joignant au levant Antoine Neveu et divers, au couchant un chemin d'exploitation et divers.

QUATRIÈME LOT.

Une pièce de terre et pré, dite Vigne-Martin, située commune de Saint-Florent-sur-Thouet, d'une contenance d'environ trente-trois ares, joignant au nord M. Fouquet, au midi M. Silvy père, au couchant la nouvelle route du Pont-Fouquet à Saint-Florent, au levant la veuve Plessis, fossé mitoyen entre.

MISES A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente, et modifiées par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du dix-neuf juillet mil huit cent soixante-dix-neuf, confirmé par arrêt de la cour d'appel d'Angers du vingt-huit août suivant, enregistré et signifié, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du cinq avril mil huit cent soixante-dix-neuf, savoir:

Le premier lot, sur la mise à prix de soixante-neuf mille huit cents francs, ci..... 69,800 fr.
Le deuxième lot, sur la mise à prix de vingt-quatre mille deux cents francs, ci..... 24,200 »
Le troisième lot, sur la mise à prix de quatre

mille trois cents francs, ci..... 4,300 »

Et le quatrième lot, sur la mise à prix de deux mille deux cents francs, ci..... 2,200 »

Total des mises à prix: cent mille cinq cents francs, ci..... 100,500 »

NOTA. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le tribunal civil de première instance de Saumur.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, sousigné.

H. LECOY.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent soixante-dix-neuf, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
Signé: L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser:

1° A M^e Henry LECOY, avoué poursuivant la vente, rue d'Orléans, n° 60;
2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué co-licitant, à Saumur, rue Cendrière;
3° Et à M^e ALBERT, avoué co-licitant, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (563)

LA PROVINCIALE

Cie Anonyme d'Assurances et de Réassurances
Contre l'INCENDIE, le CHOMAGE en résultant et contre les ACCIDENTS corporels et matériels.

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION de francs, élevé à DIX MILLIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION: MM. DEVILLERS, propriétaire à Frise (Somme), Président; Le Général SAURIN, C. * * * O * * *, Chevalier de l'Ordre du Bain, à Paris; GAUTIER, *, Ingénieur civil à Paris; DE LA BLANCHARDIÈRE, propriétaire à Paris; DERMIGNY, P^r, F^r de sucre à Montauban (Somme); RETAUX, Industriel et Propriétaire à Abbeville (Somme); Directeur général: M. PAUL DERMIGNY.

Emission Publique
POUR L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL.

Les Actions sont de 500 francs émises avec prime de 75 francs et à libérer d'un quart; elles donnent droit:

1° A 4 O/O d'intérêt sur le quart versé;
2° A 65 O/O dans les bénéfices nets.

Les résultats acquis sont: 1° Création de 250 Agences générales en France et à l'étranger; 2° Obtention de nombreux traités de Réassurances avec des Compagnies importantes françaises et étrangères; 3° Réalisation d'un portefeuille sérieux.

Les Actions sont offertes au public à raison de 200 francs, payables: 100 fr. en souscrivant. — 100 fr. sur l'avis de la Compagnie.

SITUATION AU 30 AOÛT 1879: Valeurs assurées en incendie seulement..... 410,748,605 »

Montant des primes reçues à recevoir (incendies et accidents)..... 797,594 18

Sinistres réglés ou déclarés..... 91,403 34

La « PROVINCIALE » est en excellente voie. Ce n'est pas une Société nouvelle à créer, mais une

Compagnie à développer. Le placement sur les titres d'assurances est le meilleur de tous; il n'est plus à discuter.

La Souscription sera ouverte dès le 27 octobre A PARIS

1° Au SIEGE DE LA C^{ie}, 13, rue Grange-Batelière;
2° Chez MM. BOUVIER Frères, à la Caisse industrielle et commerciale, 14, place du Havre;
3° A LA COTE DE LA BOURSE ET DE LA BANQUE, rue Notre-Dame-des-Victoires, 38.

Dans les DÉPARTEMENTS, chez les principaux BANQUIERS et AGENTS DE LA SOCIÉTÉ.
On peut souscrire actuellement par correspondance, aux adresses ci-dessus.
(LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennevilliers.

A VENDRE A L'AMIABLE.

BELLE ET VASTE MAISON
Au bourg de Chenekette-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également: BELLE FERME de 40 hectares à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennevilliers, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

A LOUER PRÉSENTMENT.

MAISON DE CAMPAGNE
Située près le bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. GUINÉBERT, rue d'Alsace, 8. (443)

Etude de M^e AUDE, notaire à La Roche-sur-Yon (Vendée).

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ.

UNE PROPRIÉTÉ
De revenu et d'agrément, de 300 hectares.

Située dans le bocage de la Vendée, à 8 kilomètres de deux stations de chemin de fer, comprenant: Maison de maître, servitudes de toute sorte, jardins potagers, jardins anglais, serres, orangerie, pièces d'eau, étang, avenues de grands arbres, vastes bois taillis, vignes, cinq métairies, tuilerie et grande réserve; Le tout en parfait état. Beau site. — Belle chasse. Facilités de paiement. S'adresser audit M^e Aude, notaire.

Etude de M^e LE BLAT, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Grand'Rue, n° 54, à l'angle de la rue du Préche, n° 2.

MAISON, rue de Fenet, n° 106, à l'angle de la rue de Saint-Jacques.

JARDIN CLOS, rue de Varains, et **VIGNE** derrière, Chambrin-Vert, pouvant être vendus ensemble ou séparément. S'adresser audit notaire. (533)

A VENDRE

BON CHIEN COURANT, âgé de cinq ans, bien dressé.

S'adresser à M. BICHON-BAUPUIS, à Parnay.

VIN DE PROPRIÉTAIRE
Garanti PUR et NATUREL

des crus les meilleurs et les plus fins pour VINS DE TABLE. Envois franco jusqu'à destination. — Prix très-réduits. S'adresser à M^{me} veuve HYPOTHOMAS, propriétaire à BEZIERS. (365)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie} Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le plus efficace et le plus agréable, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre:

Gastrites,	Dyspepsies.
Gastralgies,	Digestions lentes.
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON: 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rayes de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 50. — OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS:
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.